

## La S.à.r.l.-S, comment ça marche

Le nouveau dispositif entre en vigueur aujourd'hui

PAR NADIA DI PILLO

**Ça y est! La société à responsabilité limitée simplifiée, aussi appelée S.à.r.l.-S ou S.à.r.l. à 1 euro, est accessible à partir d'aujourd'hui. Le nouveau dispositif offre la possibilité à chaque entrepreneur de créer sa propre société, à des coûts moindres et plus rapidement.**

Le nouveau dispositif offre la possibilité à chaque entrepreneur de créer sa propre société, à des coûts moindres et plus rapidement. L'idée portée par la Chambre de commerce dès 2011 était entrée dans le programme de coalition en 2013. Le projet de loi a été voté le 13 juillet 2016 après avoir connu quelques déboires, notamment de la part du Conseil d'État. Après plusieurs révisions au sein de la commission juridique, les députés s'étaient accordés sur la date du 16 janvier 2017 pour l'entrée en vigueur du dispositif en raison de «la nécessité de mettre en place une plateforme électronique permettant de délivrer les autorisations de commerce».

La S.à.r.l. simplifiée n'est pas une nouvelle forme de société, mais une variante de la S.à.r.l. classique. «Elle est plus souple et s'adapte bien aux entrepreneurs débutants dans le cadre de la prestation de services», explique Guylaine Hanus, Business Manager auprès de la «House of Entrepreneurship». «C'est une manière de stimuler l'esprit d'entreprise», ajoute-t-elle.

### Quelles sont les personnes ciblées?

La S.à.r.l.-S s'adresse uniquement aux personnes physiques. Une société ne pourra donc jamais être associée d'une S.à.r.l.-S. «Celle-ci est particulièrement adaptée aux entrepreneurs débutants



La «House of Entrepreneurship» au Kirchberg regroupe en un lieu les conseils et démarches nécessaires pour les futurs entrepreneurs dans la constitution d'une S.à.r.l. simplifiée.

(PHOTO: STEVE EASTWOOD)

tants qui souhaitent démarrer des activités qui, de par leur nature, n'exigent pas un capital de départ important», précise Guylaine Hanus. «Ce n'est par exemple pas une bonne idée pour un restaurant qui nécessite des investissements corporels importants. Le dispositif est plus intéressant dans le cadre de prestations de service ou de professions nécessitant peu de capitaux au départ. Par exemple: un consultant, ou un agent commercial qui voudrait essentiellement faire de la prospection, ou un entrepreneur qui gère une plateforme de commerce, mais qui n'a pas de stocks.»

### Quelles sont les formalités de constitution?

Les personnes qui souhaitent créer une S.à.r.l.-S doivent introduire au préalable une demande d'autorisation d'établissement auprès du ministère de l'Économie, ce qui leur permet de recevoir une autorisation provisoire, puis d'immatriculer la société auprès du Registre du commerce et des sociétés (RCSL). Une fois cette immatriculation réalisée, l'autorisation d'établissement définitive sera délivrée par le ministère de l'Économie.

La S.à.r.l.-S peut être constituée par un acte sous seing privé, c'est-

à-dire sans obligation de passer par devant un notaire. L'inscription au Registre de commerce reste obligatoire. L'entrepreneur qui n'est pas passé devant un notaire pour créer sa S.à.r.l.-S devra se charger lui-même des formalités d'enregistrement via le portail du Registre de commerce. A noter que «le capital social doit s'élever entre un euro et douze mille euros.»

### Pourquoi la constitution d'une réserve est-elle obligatoire?

L'une des innovations majeures de la loi est de n'exiger qu'un capital social minimum d'un euro. Toutefois, dans un souci de pro-

tection des créanciers, il est prévu de prélever un vingtième du bénéfice net annuel pour l'affecter à une réserve. Cette obligation existera jusqu'à ce que le fonds de réserve additionné au capital social souscrit et libéré de la société atteigne le montant du capital social minimum de la S.à.r.l.-S classique, c'est-à-dire 12.000 euros.

### Peut-on passer du statut de S.à.r.l. simplifiée à autre forme juridique de société?

La création de la S.à.r.l.-S doit permettre d'encadrer le lancement d'une activité nécessitant peu de fonds. Même si aucun délai n'est prévu pour atteindre le capital minimal de 12.000 euros, une fois la société bien établie, elle pourra accumuler suffisamment de fonds et le ou les associés pourront, s'ils le souhaitent, modifier les statuts afin d'adopter le régime de la S.à.r.l. classique. «C'est en quelque sorte un véhicule transitoire pour une personne qui souhaite se lancer et qui envisage peut-être par après de passer en S.à.r.l. classique, voire opter pour une autre forme juridique», explique Guylaine Hanus.

### Où peut-on trouver une aide?

Le choix de la structure juridique nécessite une certaine prudence. «Il faut bien analyser la situation du demandeur, la nature ou dimension de l'activité, les besoins en financement de l'entrepreneur, les aspects de fiscalité», souligne Guylaine Hanus. «Il y a de nombreux points à prendre en considération. Pour cela nous conseillons de venir à la House of Entrepreneurship pour qu'on puisse aider les entrepreneurs à définir quelles sont les possibilités en termes de forme juridique.»

■ [www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu)